



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2022

Membres du Comité syndical présents : AIGLON Olivier, BERGER Marie-Agnès, BIAGGI Olivier (départ à 20h), BREUZIN Fabien, BROUILLET Isabelle, CHAVEROT Virginie, CHIRAT Florent, COMBET Damien, GERGAUD Jean-Louis (départ à 20h40), GOUGNE Yves, GRIFFOND Morgan, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, OUTREBON Pascal, PFEFFER Renaud, STARON Catherine (départ à 19h45), THIMONIER Jean-Marc et ZANNETTACCI Pierre-Jean (départ à 19h30)

Monsieur Serge BERARD donne pouvoir à monsieur Damien COMBET.

Après son départ, madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND.

Après son départ, monsieur Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à monsieur Florent CHIRAT.

* * *

Validation du compte-rendu du comité syndical du 23 mars 2022.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

18 présents + 1 pouvoir (Monsieur Serge BERARD donne pouvoir à madame Catherine STARON) = 19 votants

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **DESIGNE** madame Catherine STARON, secrétaire de séance.

2. Finances / Compte de gestion de l'exercice 2021

18 présents + 1 pouvoir (Monsieur Serge BERARD donne pouvoir à monsieur Damien COMBET) = 19 votants

Le Comité Syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

3. Finances / Compte administratif de l'exercice 2021

Sortie de monsieur le président, Morgan GRIFFOND

17 présents + 1 pouvoir (Monsieur Serge BERARD donne pouvoir à monsieur Damien COMBET) = 18 votants

Sous la présidence du doyen d'âge, monsieur Jean-Claude JAUNEAU

Le Comité Syndical, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

4. Finances / Budget primitif de l'exercice 2022

Rentrée de monsieur le président, Morgan GRIFFOND, départ de monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (à 19h30) et de madame Catherine STARON (à 19h45)

Suite à son départ, madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND.

16 présents + 2 pouvoirs (madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND et monsieur Serge BERARD à monsieur Damien COMBET) = 18 votants

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2022 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

5. Finances / Participation des Communautés de Communes

16 présents + 2 pouvoirs (madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND et monsieur Serge BERARD à monsieur Damien COMBET) = 18 votants

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

FIXER la participation 2021 des quatre communautés de communes comme suit :

- pour la CCPA : 184 500 € (soit 46 125 € par trimestre) ;
- pour la CCVL : 184 500 € (soit 46 125 € par trimestre) ;
- pour la CCVG : 184 500 € (soit 46 125 € par trimestre) ;
- pour la COPAMO : 184 500 € (soit 46 125 € par trimestre).

APPELER les participations trimestriellement à terme à échoir ;

FIXER le montant de l'appel de cotisation du 1^{er} trimestre 2023 à 46 125 € par communauté de Communes.

6. Programmation LEADER 2023-2027 / Engagement du Syndicat pour une candidature conjointe au programme LEADER 2023-2027 et convention de portage de cette candidature à conclure avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de Communes Saône Beaujolais

16 présents + 2 pouvoirs (madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND et monsieur Serge BERARD à monsieur Damien COMBET) = 18 votants

Le Comité Syndical, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE l'engagement du Syndicat pour une candidature conjointe au programme LEADER 2023-2027 ;

APPROUVE la convention de portage de cette candidature à conclure avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de Communes Saône Beaujolais ;

AUTORISE le Vice-président, monsieur Florent CHIRAT à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.

7. Modification des délégations de pouvoir du comité syndical au Président

Ajournement du point

8. Administration générale / Convention de gestion des Ressources Humaines à conclure avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais

16 présents + 2 pouvoirs (madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND et monsieur Serge BERARD à monsieur Damien COMBET) = 18 votants

Le Comité Syndical, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention de gestion des Ressources Humaines à conclure avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais ;

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.

9. Climat Energie / Convention cadre d'animation pour la mise en œuvre des stratégies de transitions énergétiques à conclure avec l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE69)

Départ de monsieur Olivier BIAGGI (à 20h)

15 présents + 2 pouvoirs (madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND et monsieur Serge BERARD à monsieur Damien COMBET) = 17 votants

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

APPROUVE la convention cadre d'animation pour la mise en œuvre des stratégies de transitions énergétiques à conclure avec l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE69) ;

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.

10. Agriculture / Convention de partenariat à conclure avec l'ADDEAR relative à l'installation-transmission

*Suite à son départ (à 20h40), monsieur Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à monsieur Florent CHIRAT
14 présents + 3 pouvoirs (madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND,
monsieur Serge BERARD à monsieur Damien COMBET et monsieur Jean-Louis GERGAUD à monsieur
Florent CHIRAT) = 17 votants*

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la Convention de partenariat à conclure avec l'ADDEAR relative à l'installation-transmission ;

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.

11. Forêt / Convention de partenariat à conclure avec l'Association syndicale libre de gestion forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais

*14 présents + 3 pouvoirs (madame Catherine STARON donne pouvoir à monsieur Morgan GRIFFOND,
monsieur Serge BERARD à monsieur Damien COMBET et monsieur Jean-Louis GERGAUD à monsieur
Florent CHIRAT) = 17 votants*

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la Convention de partenariat à conclure avec l'Association syndicale libre de gestion forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais ;

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.